

LA LETTRE D'ACTUALITÉS DE LA FHF-BRETAGNE

EDITORIAL

La FHF Bretagne poursuit ses réflexions dans le cadre des discussions parlementaires tant du projet de loi santé que du projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Après avoir adopté la plateforme régionale en décembre 2014, des ateliers participatifs ont été mis en place lors du séminaire du 26 février 2015. Il s'agit là de rendre plus opérationnels des principes qui guident l'action et la réflexion de la délégation régionale.



Filières gériatriques, passage de l'hôpital séjour à l'hôpital parcours, mise en place des groupements hospitaliers de territoire ont été des thématiques qui ont fait l'objet d'échanges entre les participants aux ateliers. Ce travail sera restitué lors du séminaire du 10 avril.

Cette rencontre du 10 avril se basera sur deux tables rondes : la première sera consacrée au virage ambulatoire et à son impact dans les structures hospitalières, dans le secteur médico-social, avec nos partenaires de la médecine de ville, et la seconde à la recherche et à l'innovation tant dans son ouverture aux centres hospitaliers que dans son partenariat en Bretagne.

Nous comptons sur vous pour être présent le 10 avril.

>> BIENVENUE

Le 9 mars 2015, **M. Olivier De Cadeville**, nouveau directeur de l'ARS Bretagne a pris ses fonctions. Dès le 11 mars, une rencontre avait lieu avec une délégation du bureau de la FHF Bretagne. Un échange a eu lieu sur les travaux de la délégation et le partenariat avec l'ARS.

>> FOCUS

Mars 2015 voit l'activité parlementaire très dense et riche.

Le 10 mars, les députés ont adopté la loi NOTRe qui clarifie les compétences entre les collectivités territoriales qui peut être résumée comme suit : « Aux régions l'économie, aux départements la solidarité, au bloc communal les services de proximité ». Le 17 mars, la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale a débuté l'examen du projet de loi santé qui devrait faire l'objet d'une procédure accélérée, avec une première lecture en séance plénière du 31 mars au 3 avril 2015. Après les concertations menées durant l'hiver

2014-2015, le projet de loi recentre le système de santé sur les soins de proximité et engage le « virage ambulatoire ».

Le 17 mars, le Sénat entame ses débats parlementaires sur le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement après un examen lors de la commission des affaires sociales le 5 mars dernier.

Cette dernière a conforté le financement du projet de loi, a clarifié le contenu des missions des **conférences des financeurs**, a précisé les modalités de suivi de leur activité et s'agissant de **l'accueil des personnes âgées en établissement** que le consentement de la personne sur son admission devait être recueilli par le directeur avec la participation du médecin coordonnateur. Enfin, elle a engagé une nouvelle étape dans la **refonte du secteur de l'aide à domicile** en créant, à un horizon de cinq ans, un régime unique d'autorisation de l'ensemble des services d'aide à domicile, publics, associatifs et privés.

Le 17 mars enfin, l'Assemblée Nationale a voté la proposition de loi Clayef-Léonetti créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie.

Nathalie Conan-Mathieu, Secrétaire générale
Tél. : 06 84 98 65 43 | Courriel : secretairegenerale.fhb@gmail.com

Paola Juet, Chargée de mission
Tél. : 02 99 28 98 44 | Courriel : paola.juet@chu-rennes.fr



>> LES RENDEZ VOUS

Le 23 février, la FHF Bretagne et le CRDCH ont organisé une réunion avec des directeurs d'établissements hospitaliers afin d'échanger sur la mise en place de la déclinaison régionale du plan triennal d'économies en Bretagne. Au-delà de la nécessité de travailler avec l'ARS sur des indicateurs simples, il a été proposé qu'un groupe contact puisse être activé pour suivre ce plan, que la communication autour de ce plan soit effectué par les DT de l'ARS Bretagne et que, dans le cadre des cibles à définir et à rechercher, la dimension territoriale soit une donnée incontournable. Une première rencontre avec l'ARS a eu lieu le 9 mars sur ce sujet. Une réunion plénière, à l'initiative de l'ARS Bretagne aura lieu le 7 avril prochain.

Le 25 février, la FHF Bretagne a organisé une rencontre avec les acteurs sanitaires pour échanger sur le projet de convention constitutive des filières gériatriques en Bretagne. En effet, à l'initiative de l'ARS, ce projet, expérimenté au territoire de santé N°5 a été généralisé sur tous les territoires de Bretagne. Si la FHF Bretagne soutient la démarche, il n'en demeure pas moins qu'elle sera vigilante sur la place et le rôle des structures membres et des structures partenaires ainsi que sur l'intégration de ce dispositif dans le parcours de la personne âgée. De fait, une deuxième réunion est programmée sur le même sujet mais, cette fois, en direction des structures médico-sociales le 23 mars.

Le 4 mars s'est réuni le Conseil d'administration de la FHF Bretagne. Au-delà des questions d'actualité, les administrateurs se sont attachés à travailler sur deux points : l'évolution des statuts de la FHF Bretagne afin de tenir compte du nouveau fonctionnement de la délégation et un positionnement stratégique de la FHF Bretagne sur la mise en place d'un référentiel régional des Centres hospitaliers locaux mis en place par l'ARS Bretagne.

Le 5 mars, la CSOS s'est réunie à Rennes. Un sujet particulier était mis à l'ordre du jour à savoir l'actualisation du Projet Régional de Santé et notamment l'annexe 3.2 du SROS. A cet égard, la FHF Bretagne a adressé un courrier au Président de la CSOS demandant le report de cet échange dans l'attente des réunions des bureaux et des conférences de territoire qui doivent aussi statuer sur le sujet. Après échange, le Président de la CSOS a souhaité le report de l'échange et a proposé un examen de la question lors de la CSOS du 9 avril au matin, avant la séance plénière de la CRSA.

>> L'INTERVIEW : 3 questions à Josiane Bettler, directrice du CH Marches de Bretagne, administratrice de la FHF Bretagne

FHF-B : Vous avez fait partie du groupe de travail sur la constitution d'un projet de convention pour la structuration des filières gériatriques. Qu'en ressort-il ?

Ce projet, porté par l'ARS Bretagne, est issu d'une expérimentation du territoire N°5 sur la nécessité de mieux structurer la filière gériatrique. Entre la médecine de ville, l'hôpital de proximité, les structures d'hébergement, les réseaux de soins, les élus et les usagers, tous se sont dit qu'il

fallait pouvoir travailler ensemble, en toute intelligence, pour offrir à la personne âgée, vivant dans notre territoire de pouvoir mieux accéder aux soins et d'être plus efficace.

Cela s'est traduit par la rédaction d'un projet de convention qui permet de contractualiser les compétences des uns et des autres et de mieux réguler le « qui fait quoi ». Ainsi, dans cette convention, il existe deux types de structures : les établissements supports de filière qui sont surtout des centres hospitaliers de référence et les centres hospitaliers locaux sont membres et les partenaires de la filière qui sont surtout issus du secteur médico-social.

FHF B : Au-delà des filières gériatriques, vous avez également travaillé sur un référentiel régional des centres hospitaliers locaux ?

Avec la loi HPST, les centres hospitaliers de proximité ont perdu leur statut et il a fallu de nombreux mois de réflexion pour repréciser dans le référentiel les missions des CHL. Avec ce référentiel régional, nous réaffirmons avec force la place et le rôle des CHL dans leur territoire.

FH B : Quel rôle pour les CHL ?

Les CHL sont un pivot dans le parcours de soins et de santé, dans une démarche de proximité. Avec le développement de la télémédecine ou encore la possibilité d'organiser des consultations de spécialistes dans nos territoires de proximité, nous offrons aux habitants un meilleur accès aux soins. En outre, nous travaillons beaucoup avec la médecine de ville. Avec le virage ambulatoire qui nous est proposé avec le projet de loi santé, nous allons pouvoir être un acteur incontournable dans le nouveau dispositif.

LE CHIFFRE DU MOIS

Plus d'1 million de personnes touchées en France par les maladies neuro-dégénératives

- Plus de 850 000 personnes touchées par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée
- Plus de 150 000 personnes touchées par la maladie de Parkinson
- Plus de 85 000 personnes touchées par la sclérose en plaques.

AGENDA

23 mars : réunion sur les filières gériatriques pour le secteur médico-social

24 mars : rencontre avec la caisse des dépôts et consignation

7 avril : réunion avec l'ARS sur le plan triennal d'économies

10 avril : séminaire de la FHF Bretagne

6 mai : convention ordinaire